



Le « Nouveau Réveil » du 15 avril 2004

15 avril 2004 : Le Nouveau Réveil reprend simplement l'information parue dans la « Lettre du Continent » sur le paiement des salaires des fonctionnaires de Guinée Bissau par la Côte d'Ivoire qui connaissait pourtant elle-même une grave crise..

Ce sont 1,5 milliards de FCFA¹ que la Côte d'Ivoire aurait versé.

Le 12 mai, le Nouveau Réveil publie un texte beaucoup plus complet sur le détail de l'affaire.

Il s'agit d'un texte rédigé le 13 avril 2004 par Guy-André Kieffer, et publié après sa disparition.

Gbagbo paie les fonctionnaires Bissau-guinéens

Le Nouveau Réveil / Le mercredi 12 mai 2004 - [1734 mots]

« Si c'était à refaire, je ne commettrais pas l'erreur d'acheter des armes. Je réserverais les fonds disponibles à l'achat des consciences », Laurent Gbagbo, 26 mars 2004.

Les faits

Début avril, la Banque mondiale et le FMI constatent que le compte du Trésor de l'Etat de Guinée Bissau auprès de la BCEAO a été crédité le mois précédent d'un montant de 1,5 milliard de francs CFA. Ce montant représente la masse salariale mensuelle nécessaire au paiement des fonctionnaires et des militaires de Guinée Bissau.

Les Bailleurs de fonds interrogent le gouvernement de Guinée Bissau sur l'origine de ces fonds. Le gouvernement provisoire répond qu'il s'agit d'une "aide réalisée de la BCEAO dans le cadre d'une procédure d'appui budgétaire". Etonnement des représentants de la Banque mondiale et du FMI en charge de la Guinée Bissau qui se retournent vers le siège de la BCEAO à Bissau pour recevoir un complément d'informations. La BCEAO Bissau explique qu'il s'agit d'un transfert provenant du siège de la BCEAO à Dakar. Quant à l'origine de ces fonds, la BCEAO Bissau et le siège de la banque d'émission à Dakar

¹ C'est-à-dire à peu près 2,6 millions d'euros....

affirment ne pas en connaître la provenance. Sous la pression des Bailleurs de fonds, la direction de la BCEAO reconnaît qu'il s'agit de fonds destinés au paiement des salaires en Guinée Bissau et qu'il s'agit d'une opération directement initiée au niveau du cabinet du Gouverneur, Charles Konan Banny.

Début avril, Bouhoun Bouabré, ministre d'Etat de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire dans le cadre d'une conversation privée affirme "que la Côte d'Ivoire a payé les salaires de Guinée Bissau". Il affirme également que cette opération " est une avance sur des sommes à recouvrer par la Guinée Bissau" et que dans "le cadre de la politique de convergence des Etats membres de l'UEMOA, le ministère ivoirien de l'Economie et des Finances se prépare à envoyer en Guinée Bissau des fonctionnaires ivoiriens afin de moderniser la comptabilité publique de cet Etat ".

De son côté, le président de la Commission de l'UEMOA, le malien Soumaïla Cissé reconnaît que le général Verissimo, chef de la Junte militaire qui a pris le pouvoir en Guinée Bissau en 2003, lui a donné mandat pour recouvrer pour le compte de la Guinée Bissau une somme de 18 millions de dollars déposée dans une banque à Abidjan courant 2000. Cette somme a été déposée par le général Ansumane Mane pour le compte de la Junte militaire qui a renversé le président Veira en 1998.

Soumaïla Cissé reconnaît que cette question a fait l'objet de plusieurs discussions depuis la mi-février 2004 avec de hautes personnalités ivoiriennes (Président Laurent Gbagbo, le ministre Bouhoun Bouabré). Il a été notamment discuté lors d'une rencontre que Soumaïla Cissé a eu le 26 mars à Abidjan en tête-à-tête avec Laurent Gbagbo et Bouhoun Bouabré " des conditions politiques assorties au versement d'une avance de 1,5 milliard francs CFA à la Guinée Bissau ".

La Banque mondiale, le FMI et le Comité des sanctions de l'ONU pour le Libéria, à la suite de plusieurs indiscretions qui sont arrivées jusqu'à ces structures, sont informés de cette opération et du rôle de la Côte d'Ivoire. Ce transfert a fait l'objet de notes internes tant à la Banque mondiale qu'au FMI. Le Comité des sanctions de l'ONU pour le Libéria a chargé l'un de ses enquêteurs, spécialistes des questions financières, de relancer ses investigations sur les fonds versés par Charles Taylor à ses " amis " dans les Etats de la sous région et leurs récupérations par le Libéria.

Le FMI entend demander des explications à la Côte d'Ivoire, dans les jours qui viennent, lors de la venue à Washington d'une mission ivoirienne au siège de cette Institution.

Origine des fonds à récupérer en Côte d'Ivoire

L'affaire des fonds déposés par la Junte militaire au pouvoir en Guinée Bissau durant l'été 2000 dans une banque ivoirienne est une vieille affaire bien connue des bailleurs de fonds et des autorités ivoiriennes.

Lors de la Guerre civile qui a ravagé la Guinée Bissau après le renversement du Président Veira, la junte militaire dirigée par le général Ansumane Mane a reçu des aides extérieures en provenance de plusieurs pays " amis " dont le Libéria de Charles Taylor, la Sierra Leone de Fodé Sankho, le Burkina Faso de Blaise Compaoré et la Libye de Kadhafi. A la suite des élections de 2000 qui ont entraîné un début de normalisation de la vie politique en Guinée Bissau, le chef de la Junte militaire, le général Ansumane Mane a pris la décision d'exfiltrer le " trésor de guerre " de la junte dans un pays ami, la Côte d'Ivoire du général-président Robert Gueï.

Une partie de ce trésor de guerre, soit 18 millions de dollars américains, a été déposée dans une banque privée ivoirienne considérée comme sûre sur la recommandation de Rose Gueï.

Depuis cette date, les autorités de Guinée Bissau tentent souvent seules parfois avec l'appui des Bailleurs de fonds, de rentrer en possession de ce dépôt. Néanmoins, les luttes de clans en Guinée Bissau entre partis politiques et au sein de l'armée perturbent les tentatives de récupération des fonds chaque partie essayant de récupérer pour son propre compte le dépôt fait au nom du défunt général Ansumane Mane dans une banque ivoirienne.

Historiques des tentatives précédentes de récupération

L'avance faite à la Guinée Bissau en mars dernier par la Côte d'Ivoire apparaît comme étant la dernière en date des tentatives faites pour retourner en possession de ce dépôt privé revendiqué par la Guinée Bissau.

Dès l'entrée en fonction de Laurent Gbagbo comme président de la Côte d'Ivoire, au printemps 2001, une discrète mission du ministère des Finances de Guinée Bissau est venue rencontrer le Président et le ministre des Finances de l'époque pour initier une première tentative.

Une seconde tentative, courant 2002 via le représentant de la Guinée Bissau à l'UEMOA a lieu. Des contacts discrets sont noués au niveau du cabinet de l'Economie et des Finances pour examiner ce dossier. Sa complexité, plus un renversement du pouvoir en Guinée Bissau, entraînent l'ajournement des discussions.

Courant 2003, un escroc international qui s'est introduit dans l'entourage de Bouhoun Bouabré et de Laurent Gbagbo, Michel (de) Bretagne a été chargé, affirme-t-il, par les autorités de Côte d'Ivoire de prendre langue avec les autorités de Guinée Bissau et leur proposer de recouvrer ce dépôt. Une note de mise en garde du STIP (Coopération policière française) adressée à la police portugaise très présente en Guinée Bissau met fin à cette tentative.

Entre temps, le FMI et la Banque mondiale ont proposé à la Guinée Bissau leur aide pour rentrer en possession de ce dépôt. Mais les Bailleurs de fonds émettent des conditionnalités qui font écarter les parties qui se partagent le pouvoir en Guinée Bissau cette proposition. Notamment, il s'agit de verser ces fonds au Trésor public et de soustraire du montant global, la contribution de Charles Taylor (10 millions de dollars) pour la rendre à un Libéria post-Taylor.

Le Comité des Sanctions de l'ONU pour le Libéria est partie prenante dans cette proposition. Une autre tentative est initiée courant décembre 2003. Un mandat exclusif de recouvrement est donné par le Comité National de Transition et la Primature de Guinée Bissau à un groupe d'experts de la finance internationale pour opérer une récupération dans les formes du dépôt fait par Ansumane Mane. Cette opération est en suspens depuis février 2004. Les documents légaux nécessaires ne leur étant jamais parvenus.

Enfin dernière tentative, celle initiée à partir de février 2004 conjointement par le nouveau président de la Commission de l'UEMOA, agissant à titre privé, Bouhoun Bouabré et la Présidence ivoirienne et une partie de la Junte militaire qui contrôle le pouvoir en Guinée Bissau. C'est cette initiative qui a donné lieu à un versement d'une avance à la Guinée Bissau via la BCEAO par la Côte d'Ivoire. A noter que du côté ivoirien, si la réalité des fonds versés est confirmée, l'imputation " budgétaire " de ce transfert via la BCEAO n'apparaît pas clairement (Présidence, Trésor, ou autres lignes budgétaires ou comptes). Néanmoins, il a été convenu entre parties prenantes que cette opération avait un coût et qu'une part non négligeable de la somme récupérée devait rester en Côte d'Ivoire.

Les raisons de l'intervention de la Côte d'Ivoire dans le dossier de la Guinée Bissau Toutes les sources confirment que l'initiation de l'opération actuelle et de la " très discrète " sollicitude de la Côte d'Ivoire pour le pays frère qu'est la Guinée Bissau est de source

présidentielle et s'inscrit dans la droite ligne de la citation de Laurent Gbagbo qui débute cette note. Bouhoun Bouabré dans cette opération n'est que "l'instrument de confiance " à même de pouvoir remplir un certain nombre d'objectifs politiques dans le cadre des relations de la Côte d'Ivoire avec ses voisins membres de la CEDEAO et de l'UEMOA. Il s'agit notamment de disposer d'un appui supplémentaire lors de la réunion du 22 avril à Cotonou de la CEDEAO consacrée au dossier ivoirien.

Au plan régional, la Présidence ivoirienne considère à tort ou à raison que les Etats membres de l'UEMOA sont plus sensibles aux arguments des pays sahéliens considérés comme étant hostiles au Président Laurent Gbagbo. Actuellement, le rapport de force au sein de cette organisation se répartit comme suit :

- Etats réputés hostiles ou peu favorables: Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger.
- Etats favorables à la position ivoirienne: Côte d'Ivoire, Togo, Bénin.

Le basculement de la Guinée Bissau de la première catégorie à la seconde revêt un intérêt tout particulier pour la Présidence ivoirienne d'autant que le Président de la Commission de l'UEMOA, le malien Soumaïla Cissé, est " tenu " par la Présidence ivoirienne pour avoir accepté une " contribution " pour son parti dans le cadre de la campagne des municipales au Mali.

Avec la CEDEAO, le décompte des positions favorables ou non à la Côte d'Ivoire est plus complexe, mais un ralliement de la Guinée Bissau a également son importance. Les rapports de force se déclinent de la manière suivante :

- Etats réputés hostiles à la Côte d'Ivoire: Nigeria, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger.
- Etats favorables à la Côte d'Ivoire : Guinée, Côte d'Ivoire, Togo, Bénin, Guinée Bissau.
- Neutralité bienveillante : Ghana qui se sent humilié par son échec du 24 mars. Le Libéria.
- Neutralité plutôt hostile: la Sierra Leone.

Là encore, le basculement d'une Guinée Bissau qui a reçu avec bienveillance l'an passé des représentants des Forces nouvelles ivoiriennes en un Etat favorable aux thèses de la Présidence ivoirienne est crucial.

(Ndlr: Nous avons reçu hier ce document dans notre boîte électronique²)

² Présentation classique de Guy-André Kieffer qui utilisait cette méthode et divers pseudo pour publier des articles. Annoncer le document comme « arrivé dans la boîte à lettre électronique » est aussi pour le quotidien le moyen de prétendre qu'il ne sait pas qui l'a envoyé.